

de cela, il a révélé un manque de confiance à l'égard des fonctionnaires, quant à leur aptitude à aider le comité à atteindre ses objectifs. Le député a même été plus loin, puisqu'il a dit que les gens du secteur privé sont beaucoup plus compétents.

Ceci nous ramène à notre point de départ: le député insistait outre mesure sur ce besoin de souplesse, de sorte que la seule souplesse qui entre en jeu est celle qui permet à l'honorable député de mal réussir à dissimuler quelque chose et à expliquer à la Chambre une chose inexplicable.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Sauf erreur, le ministre a déjà pris part au débat.

**L'hon. M. Chrétien:** Non, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Dans ce cas, le ministre peut poursuivre.

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à entamer un long discours pour expliquer à la Chambre pourquoi nous ne pouvons pas accepter l'amendement. Le fait est qu'à propos du Nord, nous aimerions nous assurer que l'exploitation des ressources pétrolières s'effectue dans les meilleures conditions. Pour y parvenir, nous ne voulons pas répéter les erreurs commises ailleurs. Telle est la raison d'être de cet article. Nous ne voulons pas plus de trois membres de la fonction publique au sein du comité. Nous agissons ainsi car nous devons être réalistes à cet égard. Le développement du Nord ne s'effectuera pas grâce au secteur public seulement. A l'heure où je parle, le Nord est le théâtre d'une grande activité.

Le comité prévu dans le projet de loi devra s'occuper des problèmes afin de s'assurer que notre production dans le Nord soit la plus rentable et la moins coûteuse et que les produits de ces régions puissent être écoulés facilement sur les marchés mondiaux. Certains de nos problèmes du Nord sont différents de ceux des autres parties du Canada. Ils sont dus aux difficultés de transport. Nous avons inclus cette disposition dans le projet de loi pour nous assurer dans le Nord la plus grande productivité. A cette fin, nous devons parfois nous opposer aux intérêts du secteur privé et lui demander ou le prier instamment de faire des choses qui ne lui plairont peut-être pas. C'est pourquoi nous voulons nous assurer qu'au moins deux des cinq membres viennent de l'extérieur.

• (4.40 p.m.)

Si nous disions que tous les membres du Comité doivent être des fonctionnaires, nous n'assurerions pas la représentation voulue du secteur privé. Les trois autres membres du conseil devraient peut-être provenir du secteur privé. Je n'en sais rien. Est-ce bon ou mauvais? Comme le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), a dit, nous pouvons nommer quelqu'un d'entièrement indépendant et qui n'a aucun intérêt dans l'industrie du pétrole. Si nous n'avons aucune liberté d'action, nous ne serions pas en mesure de nommer une personne rattachée à une industrie qui n'a rien à voir avec le pétrole ou bien, comme le député l'a dit, de nommer quelqu'un qui a déjà été dans la Fonction publique et qui serait heureux de devenir membre du Comité après sa retraite.

A mon avis, nous devons nous assurer que les secteurs public et privé soient représentés; cet article est assez souple pour cela. Si nous estimons qu'il faut trois fonctionnaires au sein du Comité, nous les y nommerons. Sinon, nous ne serons pas forcés de le faire, mais nous voulons que ceux qui sont intéressés et qui fournissent les fonds pour la mise en valeur des ressources dans le Nord y soient représentés. Il est juste que nous leur réservions deux places. L'article à l'étude nous assure que trois membres du comité seront du secteur public. De toute façon, tous les cinq seront nommés par le ministre dont le devoir envers la Chambre et la nation sera de s'assurer que les membres nommés seront les plus compétents.

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, il est très intéressant d'entendre le ministre dire que le gouvernement est désireux de nommer au Comité des gens qui ont placé leur argent dans les industries du pétrole et du gaz afin que le gouvernement puisse tirer profit de leurs connaissances, mais comme ces personnes ont fait des placements dans ces industries, elles auront le droit de dire leur mot en ce qui concerne les opérations du comité. Si l'on pense que cela est logique, alors je trouve extrêmement étrange que par exemple dans le cas de la société Panarctic Oil—comme on pouvait le constater il y a quelque temps, sinon aujourd'hui—les particuliers du Canada qui possédaient 45 p. 100 du capital social de la société aient été à peine représentés au sein du conseil d'administration. Si l'on admet l'argumentation et les prémisses du ministre, on pourrait conclure que 45 p. 100 des membres du conseil d'administration de la société Panarctic Oil représentent directement tous les particuliers du Canada qui y ont placé leur argent. En fait, on compte combien de